

# Présentation des Fiches d'Aide au Repérage du régime agricole



FAR AGRI 00

L'essentiel & plus encore

## ■ Historique : la Fiche d'Aide au Repérage du régime général

Les Fiches d'Aide au Repérage (FAR) ont été initiées par l'INRS avec l'aide des ingénieurs conseils et contrôleurs des CARSAT/CRAM/CGSS. Ces FAR, réalisées sur de nombreux domaines d'activité du régime général, répertorient l'ensemble des agents cancérogènes retrouvés au sein de l'activité ciblée. Rédigées par l'INRS, elles sont disponibles sur leur site : <https://www.inrs.fr/actualites/nouvelles-far-fas.html>

## ■ Présentation des FAR agricoles : les FAR Agri

Les FAR Agri ont pour but, au sein d'un secteur d'activité agricole spécifié, de recenser les substances et agents chimiques, physiques et ou biologiques parmi les plus dangereux ou les plus représentatifs de la filière, susceptibles de mettre en danger la santé des salariés : substances de produits phytopharmaceutiques autorisées dans l'activité, gaz, fumées, huiles, poussières, rayonnements, toxines...

À la différence des FAR du régime général qui se focalisent sur les agents cancérogènes, les FAR Agri s'ouvrent à plusieurs catégories de dangers. En effet, d'autres substances/agents utilisés dans les secteurs agricoles peuvent impacter la santé des opérateurs et de leurs entourages. **Ainsi, les substances/agents recensés dans une FAR Agri, sont classés selon les catégories de dangers suivantes : CMR (Cancérogène, Mutagène, toxique pour la Reproduction), toxique pour les organes, sensibilisant cutané, sensibilisant pulmonaire, corrosion ou irritation cutanée ou engendrant des lésions oculaires graves.**

## ■ Construction des FAR Agri

Les FAR Agri ont été nourries du travail sur plusieurs années des agents de prévention de la MSA, par la remontée d'évaluations des risques chimiques (ERC) effectuées dans les entreprises de différentes filières agricoles. Les FAR Agri sont construites d'après ces données de terrain ainsi que grâce à la connaissance des agents de prévention sur la filière étudiée.

Les substances chimiques retrouvées dans les ERC sont recensées dans les FAR Agri selon leurs catégories de danger ainsi que leur itération dans l'ensemble des ERC de la filière étudiée.

À savoir, sont listées dans les FAR Agri :

- **Toutes les substances** présentant une mention **CMR avéré ou supposé** (CMR 1 : H350, H340, H360) et/ou une mention **toxique pour les organes avéré** (H370 ou H372),
- **Les substances** présentant une mention **CMR suspecté** (CMR 2 : H351, H341, H361) et/ou une mention **toxique pour les organes suspecté** (H371 ou H373) et/ou une mention **sensibilisant cutanée** (H317) et/ou une mention **sensibilisant pulmonaire** (H334) et/ou une mention **corrosion cutanée** (H314) et/ou une mention **irritation cutanée** (H315) et/ou une mention **lésions oculaires graves** (H318) **si elles se retrouvent dans au moins 20% des ERC de la filière étudiée.**

Les autres substances/agents chimiques qui sont recensés dans ces FAR mais qui n'apparaissent pas dans les données des ERC, ont été listés de par la connaissance des agents de prévention.

## ■ Comment se présente une FAR Agri ?

Les FAR Agri se déclinent selon un même modèle. Elles peuvent être divisées en plusieurs parties suivant les grandes activités d'une entreprise dans la filière étudiée (ex : une partie sur « l'entretien de la vigne » et une seconde sur « l'entretien des bâtiments et des locaux » pour la FAR 01 Viticulture).

Au sein de ces parties, des premiers éléments d'informations peuvent être proposés concernant l'exposition aux substances/agents au sein de la filière. Egalement, sont retrouvés des tableaux à 5 colonnes, présentés comme ci-dessous :

Activités/ Sources d'émission	Substances/ Autres agents	Catégories de dangers	Probabilité de présence	Commentaire
<p>Cette colonne recense, au sein de la filière étudiée, les activités et les sources d'émission de substances/agents.</p> <p>Cette colonne n'est pas exhaustive et dépend des pratiques mises en place au sein de chaque exploitation.</p>	<p><b>Liste non exhaustive des substances autorisées/agents les plus dangereux retrouvés pour une activité/source d'émission.</b></p> <p><b>Cette liste a été définie par l'analyse des ERC faites dans la filière étudiée ainsi que par la connaissance des agents de prévention de la MSA.</b></p> <p><b>Cette liste est sujette à modifications suivant la réglementation (autorisation des substances) et l'évolution de la filière</b></p>	<p>Pour chaque substance/agent retrouvé, cette colonne précise les risques pour la santé (d'après la classification européenne et le règlement CLP).</p> <p>La liste des dangers associés à chaque substance peut ne pas être complète car seuls les dangers pour la santé suivants ont été ciblés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>CMR 1 et 2,</b></li> <li>- <b>Toxique pour les organes,</b></li> <li>- <b>Sensibilisant cutané,</b></li> <li>- <b>Sensibilisant pulmonaire,</b></li> <li>- <b>Corrosion cutanée,</b></li> <li>- <b>Irritation cutanée,</b></li> <li>- <b>Lésions oculaires graves.</b></li> </ul>	<p>Cette colonne indique la probabilité de rencontrer la substance/l'agent au sein d'une entreprise de la filière étudiée.</p> <p>Elle se décline en 5 niveaux suivant le pourcentage d'ERC dans lesquelles la substance est retrouvée ou la connaissance de l'activité par les agents de prévention de la MSA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Certaine</b> (100 à 90% des ERC),</li> <li>- <b>Très fréquente</b> (90 à 75% des ERC),</li> <li>- <b>Fréquente</b> (75 à 50% des ERC),</li> <li>- <b>Possible</b> (50 à 20% des ERC),</li> <li>- <b>Rare</b> (20 à 0% des ERC).</li> </ul> <p>Ces probabilités de fréquence peuvent varier quant aux pratiques territoriales.</p> <p><b>Ces probabilités de présence ne reflètent pas le niveau d'exposition potentielle.</b></p>	<p>Lorsque cela est utile, des précisions sont apportées sur l'agent, l'activité et/ou sur les sources d'émissions.</p>

## ■ Guide d'utilisation des FAR Agri

Les FAR Agri indiquent les substances dangereuses les plus susceptibles d'être rencontrées dans un secteur agricole, et précisent dans quelles activités. Elles sont un outil de repérage pour guider l'évaluation des risques au sein d'une entreprise. **Elles sont une aide, mais ne suppléent pas à l'évaluation des risques qui doit être menée de façon complète et adaptée à l'entreprise, à ses pratiques et ses méthodes.**

Ces FAR Agri proposent des listes **non exhaustives**, car elles ont été réalisées suite à des études statistiques sur un certain nombre d'ERC pour chaque filière. **Le préventeur restera vigilant à identifier les autres risques ou les situations exposantes.**

Les FAR Agri ayant été établies suivant les domaines d'activité agricole, l'ensemble des activités d'une exploitation peut être séparé sur plusieurs FAR Agri.

## ■ À qui sont destinées les FAR Agri ?

Outre les préventeurs du réseau MSA (CP, MT, IDEST), ces fiches sont à destinations des filières et des exploitants qui souhaitent se sensibiliser aux risques présents au sein de leur domaine d'activité.

Ces derniers seront peut être amenés par la suite à se tourner vers leur MSA pour des informations supplémentaires ainsi que pour l'évaluation des risques dans leur exploitation.

## ■ Comment contribuer à l'amélioration et l'actualisation des FAR agricoles ?

Toute actualisation (réglementation des PPP, pratiques) sur ces FAR peut être retournée à la CCMSA, aux référents Risques Chimiques.